

DECISION DU PRESIDENT N° DECPR_2024_051

Piscine de la Bretonnière – Tarifs Cabane estivale 2024

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DEL20240212_03 en date du 12 février 2024 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,

Vu la décision n°DECTDM_19_017 du 14 mars 2019 portant création d'une régie de recettes Piscine de la Bretonnière,

Vu la décision n°DECTDM_19_065 du 25 juillet 2019 portant modification de la régie de recettes Piscine de la Bretonnière,

Vu la décision n°DECTDM_21_039 du 28 juin 2021 portant modification de la régie de recettes Piscine de la Bretonnière,

Vu la décision n°DECPR_2023_042 en date du 16 juin 2023 portant modification de la régie de recettes Piscine de la Bretonnière,

Vu l'arrêté n°ATDMAD_22_047 du 24 novembre 2022 portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant de la régie de recettes Piscine de la Bretonnière,

DÉCIDE

ARTICLE 1

Les tarifs des produits vendus à la Piscine de la Bretonnière sont fixés comme suit pour la période du lundi 1^{er} juillet au dimanche 29 septembre 2024 inclus :

PRODUITS	TARIF
BOISSONS	
Café / Thé	1,00 €
Eau (bouteille 50 cl)	0,70 €
Jus de fruits / Soda (canette 33 cl)	1,50 €
CONFISERIES	
Barre chocolatée	1,20 €
Barre chocolatée « Kinder Bueno »	1,50 €
M&M's	1,20 €
Sachet de bonbons (40 gr)	1,00 €
Sachet de bonbons (100-120 gr)	2,00 €
Sucette (à l'unité)	0,50 €
Sucettes (par 3)	1,00 €
GLACES	
Barre glacée	1,50 €
Bâtonnet	2,00 €
Cocoon vanille / caramel / fraise	1,70 €
Cône vanille noix de pécan	2,00 €
Mister Freeze	0,50 €
GOUTERS	
Biscuit	1,50 €
Chips	1,00 €
Compote gourde	1,20 €
Gaufre liégeoise (35 gr)	0,80 €
Maxi Cookie chocolat au lait (106 gr)	2,00 €
Mini-beignet chocolat	0,70 €
Mini-beignet chocolat (par 3)	2,00 €
Mini-beignet chocolat (par 6)	3,50 €
Muffin aromatisé ou fourré	2,50 €

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02 JUL. 2024

ID : 085-200070233-20240628-DECPR_2024_051-AR

SLOW

PRODUITS	TARIF
FORMULES	
Beignet chocolat x 3 (25 gr) + 1 boisson	3,00 €
Beignet chocolat x 6 (25 gr) + 1 boisson	4,50 €
1 Jus de fruit ou Soda + 1 Gaufre + 1 Compote	3,00 €

ARTICLE 2

Le régisseur et le mandataire suppléant sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président,
Antoine CHEREAU

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 02/07/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de
Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111
– 44041 NANTES Cedex) dans un délai de
deux mois à compter de sa publication et/ou
notification*